



## BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 29 avril 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix  
 Nombre de membres présents : 21 représentants 36 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 25 représentants 40 voix

### Délibération n° BS-2024/17

**Objet : Professionnalisation des hébergeurs autour des pratiques itinérantes**

#### LISTE DES PRESENTS :

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BREYTON Stéphanie
REY Freddy	CHAVAND Christelle
VIAL Cédric	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOIX-NEVEU Arthur
	BOUZON Elodie
	EGO Catherine
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	LAVAL Sylvain
	POZO Jean-Christophe
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand
	ZUCCHERO Pascal

#### LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	GUSMEROLI Stéphane à ESCARON Dominique
	DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	MONIN Michelle
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	DUPRAZ Fabien à ZUCCHERO Pascal
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
BAABAA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	MOLLIERE Denis
BONNARDON Pierre	

Votants (en voix) : 40  
 Exprimés (en voix) : 40  
 Pour : 40  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Professionnalisation des hébergeurs autour des pratiques itinérantes

Le Parc de Chartreuse a recruté en 2022 une chargée de projet séjours et filières Destination Chartreuse. Les missions s'organisent autour de la requalification/déploiement d'itinérances pédestres (GR), deux roues (Chemins du Soleil) et équestre.

Chaque itinérance (a) fait l'objet d'une prise en compte des enjeux de cohabitation des usages et des enjeux économiques, notamment par l'identification des hébergements situés à proximité des itinéraires ou, à défaut, dans un périmètre adapté aux pratiques (5km de distance d'une itinérance vélo contre 2km pour la randonnée pédestre).

A l'échelle de la destination, nous estimons que seuls 25% des hébergeurs proposent un accueil à la nuitée avec, pour certains, des modalités d'accueil et des services/équipements pas toujours adaptés aux publics itinérants.

En 2024, en partenariat avec les offices de tourisme, les chambres consulaires, les labels et EPCI... le Parc va initier un réseau des hébergeurs autour des pratiques itinérantes et de l'accueil à la nuitée.

### DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Organisation de deux ½ journées animées par un expert sur un sujet précis et concret en lien avec les problématiques des socioprofessionnels.

Rencontre participative, collaborative, à visée opérationnelle et créatrice de liens.

La démarche s'appuiera donc en partie sur les « événements thématiques » proposés par Trajectoire tourisme : <https://www.trajectoires-tourisme.com/accompagner-ses-socio-pros/>

La thématique sera définie avec les partenaires associés, étant entendu que trois catégories peuvent être explorées : communication, commercialisation, tourisme durable.

### BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Deux « événements thématiques » à destination des socioprofessionnels	4 200€	Région Auvergne Rhône-Alpes (50%)	2 100€
		Département Isère Contrat Parc (50%)	2 100€
<b>TOTAL</b>	<b>4 200€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 200€</b>

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2024,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 02 MAI 2024

